

POINTS IMPORTANTS

L'accès à des services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité et abordables promeut l'égalité des femmes, leur permettant tout à la fois d'être parents et de travailler, de faire des études ou d'agir à titre de bénévoles dans leur collectivité. Il est triste de constater qu'au Canada de tels services sont difficiles à trouver.

- 72 % des femmes qui ont des enfants âgés de moins de six ans sont actives sur le marché du travail
- Au total, deux enfants sur trois dont la mère travaille ou est aux études fréquentent un service de garde quelconque
- Un trop grand nombre de ces enfants sont confiés à des services de garde non réglementés, dont la qualité est incertaine
- Il y a grave pénurie de services de garde réglementés
- Habituellement, les services de garde sont la deuxième dépense la plus élevée d'une famille, leur coût étant souvent supérieur à celui de l'éducation postsecondaire. Pour de nombreuses familles, ce coût est intenable.

Le manque d'accès à des services de garde à l'enfance de qualité et abordables est la principale raison pour laquelle les mères de jeunes enfants sont les personnes dont le niveau de stress lié à la conciliation travail-famille est le plus élevé au Canada.

OBLIGATIONS DU CANADA

En vertu de diverses ententes, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux au Canada se sont engagés à respecter le droit des femmes à des services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité et abordables. Toutes ces ententes reconnaissent aux parents la responsabilité première de leurs enfants et aux gouvernements, le rôle d'assurer aux familles le soutien requis pour s'acquitter de leurs responsabilités.

Par exemple, en vertu de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW, 1981), le Canada et les autres États parties ont convenu de fournir aux mères le soutien requis pour qu'elles puissent participer pleinement à la société, y compris au marché du travail, et qu'elles soient rémunérées équitablement pour leur travail.

CE QUE DIT L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES AU SUJET DU CANADA

L'O.N.U. a exprimé sa vive inquiétude à l'endroit du peu de progrès réalisé au Canada en ce qui concerne le droit des femmes à des services de garde à l'enfance de qualité et abordables. Dans leur examen récent de la CEDAW (2008), les auteurs

- ont prié le Canada d'accroître ses efforts pour fournir un nombre suffisant de services de garde abordables, notamment aux populations défavorisées comme les communautés autochtones et les femmes à faible revenu



72 % des femmes qui ont des enfants âgés de moins de six ans sont actives sur le marché du travail.



Seulement 20 % des jeunes enfants au Canada ont accès à une place dans un service de garde réglementé.



EN TANT QUE FEMMES, LES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE SONT UN DROIT

- ont recommandé d'effectuer une analyse coûts et bénéfiques entourant la situation actuelle au Canada en rapport avec les conditions de vie, le logement et les services de garde et entourant la façon dont ces facteurs influent sur l'autonomisation économique des femmes

Dans l'ensemble, l'O.N.U. était tellement préoccupée par le manque de progrès du Canada au chapitre des droits des femmes qu'elle a demandé, exceptionnellement, au Canada de soumettre dans l'année un rapport étayant les principaux sujets de préoccupation. Le Canada n'a pas fourni ce rapport.

CONCLUSIONS

Plus des trois quarts des Canadiens croient que le manque de services de garde abordables est un problème sérieux au Canada. Les gouvernements canadiens ont fait des promesses et signé des ententes, mais ils n'ont toujours pas doté le pays d'un système universellement accessible de services éducatifs et de garde à l'enfance de qualité et abordables qui feraient progresser les droits des femmes.

APPEL À L'ACTION

1. **Élevez la voix** – parlez aux personnes qui vous entourent de ce déni des droits des enfants au Canada. Parlez-en à votre employeur, votre syndicat, vos voisins, vos amis, etc. Ensuite, rendez-vous sur *Nous Avons Besoin de Services de Garde* (www.weneedchildcare.ca/fr) et racontez votre histoire.
2. **Joignez-vous à d'autres militantes et militants au pays** – devenez membre dès aujourd'hui de l'Association canadienne pour la promotion des services de garde à l'enfance, de la Coalition of Child Care Advocates of BC ou de votre association provinciale de services de garde à l'enfance. Ensemble, nous pouvons provoquer du changement.
3. **Allez voter** – assurez-vous que le dossier des services de garde est un enjeu électoral à chaque élection fédérale, provinciale, territoriale ou municipale.
4. **Lisez et appuyez notre mémoire à l'O.N.U.** intitulé *Récit de deux Canada : application des droits dans le domaine de la petite enfance*. Vous le trouverez à www.acpsge.ca/resources/projects/CCisaRight.php

Les services de garde à l'enfance sont un **DROIT**

www.acpsge.ca | www.cccabc.bc.ca


Association canadienne
pour la promotion des
services de garde à l'enfance

COALITION OF
child care
advocates
OF BC



Plus de la moitié des
mères seules qui
ont des enfants âgés
de moins de six ans
vivent en situation de
pauvreté.

